



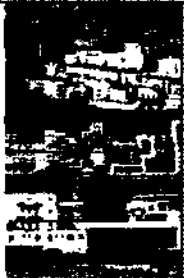
Actes du Colloque International de Rabat, Maroc 7- 8 juin 2001

MAST

« Vivre et Habiter le Paysage »
Et de l'atelier de site à Essaouira 30 mai/3 juin 2001



École Nationale d'Architecture, Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II, Université Cadi Ayyad, Faculté des Lettres et des Sciences sociales



ACTES DU COLLOQUE DE RABAT 7/8 JUIN 2001

REMERCIEMENTS

Le programme MOST de l'UNESCO, souhaite particulièrement remercier le Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement, de l'Urbanisme et de l'Habitat, le Ministère de la Culture et de la Communication, le Ministère de l'Agriculture et du Développement rural et le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la formation des cadres et de la recherche scientifique, pour leur accueil et leur soutien à l'Ecole Nationale d'Architecture de Rabat dans l'organisation du Colloque " Vivre et habiter le paysage " tenu à Rabat, les 7 et 8 juin 2001, en coopération avec le Bureau de l'UNESCO à Rabat et l'Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II.

Ces remerciements s'adressent également aux Autorités de la ville d'Essaouira qui ont permis la tenue de " l'Atelier de terrain " d'Essaouira, et plus particulièrement à Madame Wafa Messous, Directrice de l'Agence Urbaine d'Essaouira. Ils sont aussi destinés aux enseignants nationaux et internationaux qui ont encadré les activités de l'Atelier et aux élèves de l'Ecole nationale d'Architecture qui ont participé, sur le terrain, à cette première expérience, dans des conditions parfois difficiles.

Il faut aussi souligner la remarquable cohésion menée pour réaliser le Colloque de Rabat et l'Atelier d'Essaouira, par le Bureau de l'UNESCO à Rabat, avec le consultant coordinateur de ces deux activités, Monsieur Yves Nacher, actuellement Directeur du Centre Culturel français de Porto, d'une part, et d'autre part, avec les enseignants internationaux, Monsieur Philippe Poullaouec-Gonidec, Titulaire de la Chaire " Paysage et Environnement " de l'Université de Montréal, Monsieur Stefan Tischer, Directeur de l'Ecole du Paysage de l'Université de Montréal et Florence Marty, Enseignante à l'Ecole du paysage de Versailles.

PRÉFACE

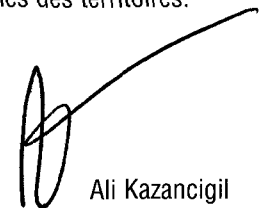
Les plus hautes Autorités du Maroc ont manifesté leur vif intérêt pour la notion de paysage, au cours du Colloque, qui s'est tenu à l'Ecole d'Architecture de Rabat les 7 et 8 mai 2001.

Ce Colloque a permis au Programme MOST de l'UNESCO (Gestion des Transformations Sociales) de lancer, avec la Chaire " Paysage et Environnement " de l'Université de Montréal, le projet de réseau UNITWIN " Architecture du paysage et Environnement ". Le réseau va regrouper, dans un premier temps, l'Ecole Nationale d'Architecture de Rabat, des universités italiennes - Reggio de Calabre, La Sapienza de Rome, l'Institut d'Architecture de l'Université de Vienne - et, dans un deuxième temps, l'Ecole Nationale d'Architecture et d'Urbanisme de Tunis, et des Ecoles d'Architecture et d'Urbanisme au Liban.

Au moment de l'impression des actes de ce Colloque, s'ouvrira à Johannesburg le Sommet Mondial pour le Développement Durable. L'envoyé spécial du Secrétaire général des Nations Unies à ce Sommet appelle à " une coalition pour le développement de l'humanité et la civilisation, à une coalition pour la lutte contre la faim, le désespoir et la destruction environnementale ".

L'urbanisation est une grande consommatrice de territoire. Elle pourrait contribuer à la lutte contre la destruction environnementale et soutenir les efforts de mise en valeur des ressources naturelles et culturelles, dans le cadre de la recherche d'un équilibre entre l'action de l'homme et la gestion durable du territoire et des ressources naturelles.

L'Architecture du paysage, quelle qu'en soit l'échelle - celle du quartier ou celle du territoire - a soulevé des débats lors de ce Colloque, qui ont interpellé les décideurs politiques, les aménageurs de territoires, les Municipalités, les habitants, mais aussi les professionnels de la ville, architectes, urbanistes, juristes, économistes, historiens et archéologues. La formation des professionnels de la ville, de plus en plus diversifiée, ouverte et interdisciplinaire, devrait permettre, dans le respect déontologique et éthique de l'exercice professionnel, de soutenir les efforts des divers acteurs et des partenaires intervenant " sur " et " dans " le paysage et l'environnement, en vue d'atteindre le meilleur équilibre possible entre le développement de l'action humaine et l'utilisation éthique des ressources naturelles et culturelles des territoires.



Ali Kazancigil

Sous-Directeur général adjoint
pour le Secteur des sciences sociales et humaines de l'UNESCO



***Actes du Colloque International de Rabat,
Maroc 7–8 juin 2001***

« Vivre et Habiter le Paysage »

Et de l'atelier de site à Essaouira 30 mai/3 juin 2001

Ecole Nationale d'Architecture,
Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II,
Université Cadi Ayyad, Faculté des Lettres et des Sciences Sociales



Les idées et opinions exprimées dans cette publication sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement les vues de l'UNESCO.

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'UNESCO aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant à leurs frontières ou limites.

Les frontières qui figurent sur les cartes que nous publions n'impliquent pas reconnaissance officielle par l'UNESCO ou par les Nations unies.

Le texte publié tient compte des modifications et ajouts apportés par l'Ecole Nationale d'Architecture et reçus à l'UNESCO le 28 juin 2002.

Les photos présentées dans cet ouvrage sont dues à la généreuse contribution de :

- Jalila Kadiri,
- Yves Nadin,
- Philippe Poullaouec-Gonidec,
- Stefan Tischer,

qui en détiennent le copyright.

Photos de couverture

Fond : Stefan Tischer

Photos incrustées : Jalila Kadiri

Conception graphique : Anna Muinonen et Alexander Otte sous
la supervision de Brigitte Colin et Yves Nacher

Publié en 2002 par l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture

7, place de Fontenoy, 75352 Paris 07 SP, France

<http://www.unesco.org>

Printed in France

© UNESCO 2002

SOMMAIRE

CAHIER 1:

ATELIER SUR ESSAOUIRA	5
<i>ABDELLAH SERHANE</i>	
Workshop Essaouira sur le paysage	6
Liste des équipes mixtes constituées durant le workshop	9
<i>YVES NACHER</i>	
Workshop d'Essaouira : <i>Objectifs, déroulement, évaluation</i>	11
<i>STEFAN TISCHER</i>	
Essaouira, un paysage contemporain?	17
<i>PHILIPPE POUULLAOUEC-GONIDEC</i>	
L' <i>in situ</i> en projets.....	24

Photos des projets d'étudiants	28
---	-----------

CAHIER 2 :

LE COLLOQUE "VIVRE ET HABITER LE PAYSAGE"	31
I. PROGRAMME DU COLLOQUE	33
II. DISCOURS D'OUVERTURE	41
Discours de M. Abderrahmane CHORFI.....	42
Discours de M. Ismail ALAOUI.....	44
Discours de M. Mohamed M'BARKI.....	45
Discours d'ouverture de Mme Brigitte COLIN	47
III. LE PAYSAGE CONTEMPORAIN :	
LES GRANDS THEMES DU PAYSAGE AU MAROC	51
<i>JALILA KADIRI</i>	
Le paysage au Maroc.....	52
<i>PHILIPPE POUULLAOUEC-GONIDEC</i>	
Paysages en territoires urbains.....	59

<i>STEFAN TISCHER</i>	
Sauts d'échelle	68
IV. ATELIER 1 : "LES GRANDS ACTEURS DU PAYSAGE"	71
Table ronde 1	72
<i>YVES NACHER</i>	
Compte rendu de l'Atelier 1	73
<i>SAÏD FAKIR</i>	
Pratiques et recoupement des compétences	75
V. ATELIER 2 : "LE PAYSAGE AU QUOTIDIEN"	79
<i>NAJIB SEBTI</i>	
Rapport de l'atelier 2	79
<i>JALILA KADIRI</i>	
Le paysage au quotidien.....	81
<i>ABDESLAM KHARDI</i>	
Dégradation des paysages naturels par la désertification et efforts de réhabilitation : Cas du Tafilalet	82
<i>SALIMA BELLEMKADDEM, ABDELMAEK SELOUI, MOHAMED LEGHTAS</i>	
Vivre et habiter le paysage... Tout près de la Ceinture Verte de Rabat : Expérience de la Fédération Al Mountazah.....	87
<i>NISRINE LOUBARIS</i>	
Paysage spontané : Cas de Sidi Taïbi.....	92
VI. ATELIER 3 : "ENSEIGNEMENT ET FORMATION AU PAYSAGE"	95
Note de synthèse de la table ronde N°3	97
Formation et Paysage	97
Contribution de Jane Wright.....	99
VI. DISCOURS DE CLÔTURE	101
Allocution de clôture par Monsieur Alexis Pokrovsky	101

Nisrine LOUBARIS

Paysage spontané : Cas de Sidi Taybi

Etudiante à l'Ecole nationale d'architecture

Aujourd'hui, j'ai l'honneur de pouvoir vous parler de mon travail de fin d'études : Sidi Taybi.

Pour celles et ceux d'entre vous qui ne la connaissent pas encore, Sidi Taybi est une commune rurale, située à l'extrême Sud-ouest de la région Gharb- Chrarda- Béni Hssen ; sur la route nationale 1, sur le tronçon Salé- Kenitra, précisément à 10km de Kenitra.

De par cet emplacement, Sidi Taybi est réserve de multiples richesses naturelles...

Recouverte à plus de sa moitié de la forêt de la Maâmora, elle s'inscrit aussi dans un paysage côtier unique...

Dotée d'un cordon dunaire continu, reliant plusieurs stations intéressantes.

Nous citerons dans l'ordre les jardins exotiques, la plage des nations, puis en traversant Sidi Taybi, la réserve biologique de Sidi Boughaba ; la plage de Mehdiâ...jusqu'à la lagune de Moulay Bouselham...

Enfoui parmi toutes ces richesses, Sidi Taybi en détient une de plus, c'est l'aboutissement d'un champ captant...

Ainsi Sidi Taybi est dotée d'une station de pompage effective depuis les années 40 et desservant quotidiennement l'axe Salé - Kenitra.

Mais ces dons naturels et cette beauté presque surnaturelle, se voient aujourd'hui dangereusement menacés, touchés par ce mal incontrôlable, ce phénomène presque cancérigène qui ne cesse de se répandre et de contaminer nos villes et nos paysages.

Je parle bien sûr de l'habitat d'émanation populaire dit "clandestin".

Et l'histoire de ce bouleversement a véritablement commencé avec le dernier découpage administratif de 1992, quand Sidi Taybi comptait paisiblement parmi plusieurs autres Douars... Simplement comme

centres périphériques de la province de Kenitra ; et que son statut a subitement été transformé en commune rurale..

En 1995, et dans le cadre des études d'établissement de la loi 10-95 de protection des ressources en eau, Sidi Taybi a accueilli pendant près d'une année, plusieurs équipes d'enquêteurs visant à délimiter les 3 zones de protection des captages d'eau souterraine, à savoir :

La zone de protection immédiate : qui se trouve donc comme son nom l'indique immédiatement autour des points de forage, elle doit garantir qu'aucune substance polluante ne parvienne au captage sans que les phénomènes d'épuration aient pu s'exercer,

Elle est acquise en toute propriété et clôturée, elle est aussi intégrée selon l'article 2-c de la même loi au domaine public hydraulique.

La zone de protection rapprochée :quant à elle, doit assurer la protection vis-à-vis des activités et aménagements humains.

Située immédiatement autour de la zone immédiate, elle s'étale à Sidi Taybi sur près de 276ha, pratiquement entièrement recouverte de constructions, évidemment sans le moindre système d'assainissement ni de collecte d'ordures.

Ce qui en fait la zone la plus dangereuse et la plus vulnérable...

Enfin, la zone éloignée vient en troisième position, elle doit assurer la protection des ressources en eau, vis-à-vis des influences négatives à long terme, notamment des pollutions chimiques et radioactives peu dégradables. A Sidi Taybi, cette zone est par chance recouverte à plus de 80% de forêt, ce qui suppose la protection naturelle de sa quasi-totalité. Un peu plus d'une année plus tard, le phénomène Sidi Taybi a commencé. Morcellement et vente de terres collectives à vocation agricoles d'un côté, construction et urbanisme j'allais dire spontané d'un autre. La prise d'une photo aérienne en Avril 1999, alerta déjà sur une situation de plus en plus compliquée.

En novembre de la même année, les autorités concernées décidèrent enfin de réagir. M. le wali signa alors les ordres de démolition des constructions empiétant sur le domaine public. Mais une fois sur place, la commission fut violemment accueillie par des manifestations, qui auront pendant plus de 4 heures bloqué la circulation sur l'une des routes les plus empruntées (15000 véhicules/jour), mais qui auront su faire entendre Sidi Taybi ou le faire connaître.

En juillet 2000, une deuxième photo aérienne fut prise, mais cette fois, l'étalement relevait du phénoménal, le paysage était choquant. Les chiffres décrivent un étalement sur plus de 600ha, avec plus de 10 000 constructions. Mais plus important et plus dangereux que cette réalité, c'est celle des penchants des responsables de l'image de nos villes, de notre paysage de demain. Ainsi, et pour la deuxième fois, un appel d'offre a été lancé en vue de l'établissement d'une étude de faisabilité et de restructuration des secteurs touchés par l'habitat dit non réglementaire. Une restructuration qui condamnerait définitivement la nappe phréatique, ôtant tout espoir de possible sauvegarde. Car le rapport de l'ONEP est clair et catégorique; il n'existe aucun système d'assainissement aussi performant soit- il, qui garantisse une étanchéité totale et complète. Les risques d'infiltration sont toujours probables et les zones vulnérables doivent absolument se conformer à un cahier de charges strict.

Qu'en est-il donc des grands slogans de sauvegarde de l'environnement et du développement durable ?

Et jusqu'à quel point pourrait-on appliquer toutes ces bonnes intentions ?

Quand est- ce- que enfin arrivera-t- on à joindre la théorie à la réalité et à notre contexte ?

Afin, enfin de pouvoir faire et non pas seulement dire ?